



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 NOVEMBRE 2013**

Présidence M. Pierre-Alain MEYSTRE
Sont présents 51 Conseillères et Conseillers sur 60

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 31 / 2013 « Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales » adopté en séance du 7 octobre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'approuver le projet annexé de Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales tel qu'amendé aux articles 2 et 4 comme suit :
 - Article 2 : ajout d'un 3^e alinéa : « *La subvention déjà versée reste acquise à l'ayant-droit* »
 - Article 4 : alinéa 3 modifié comme suit : « *Les limites de revenu mensuel donnant droit au dépôt d'une demande, ainsi que la part de l'aide communale, sont fixées en fonction du barème adopté par la Municipalité.* »

Ainsi délibéré en séance du 14 novembre 2013

Le Président :

Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :

Eliane CARNEVALE